

UNIFORM LAW CONFERENCE OF CANADA
CONFÉRENCE POUR L'HARMONISATION DES LOIS AU CANADA

COMMUNIQUÉ - Hiver 2016



Rapport de
Luc Labonté, CR,
Président sortant

Comme on s'y attendait, la conférence annuelle que nous avons tenue à Yellowknife, T. N.-O., a été fructueuse. La lecture des rapports des présidents des Sections pénale et civile vous montrera nos nombreuses réussites de 2015.

Le défi d'assister à la Conférence dans le Nord du Canada est déconcertant. Pourtant, j'ai constaté avec plaisir que le nombre de délégués présents n'était pas tellement moindre que par les années passées. Il est regrettable que certaines administrations n'aient pas envoyé de délégué, mais la Conférence a conservé son sens et les multiples réalisations illustrent bien le dévouement des nombreux délégués.

Le comité organisateur a fait un travail remarquable en nous accueillant et en veillant à ce que notre séjour soit mémorable. Je dois mentionner que l'une des figures marquantes du comité hôte, Ian Rennie, n'a pu être là pour cause de maladie. C'est grâce au travail d'Ian et des autres membres du comité organisateur que la Conférence et les délégués ont continué d'être bien servis, en dépit de ce revers grave. On m'a informé qu'Ian se porte mieux et continuera d'aider la CHLC.

Au nom des participants, je tiens à exprimer mes remerciements et mon appréciation les plus sincères au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et surtout à chacun des membres du comité organisateur.

Malheureusement, la Conférence n'a pas été sans soulever la controverse. La partie de balle annuelle a fini sur un pointage nul en raison d'un manque de temps. L'Est aurait sûrement gagné s'il avait pu avoir son dernier tour au bâton. Hélas, un pointage nul équivalait à une victoire, pour l'Ouest. Comme champion en titre, l'Est aurait dû conserver sa couronne. Cependant, en raison principalement des plaintes de l'Ouest et du bon esprit

sportif de l'Est, il a été décidé d'inscrire la partie à titre de pointage nul dans le livre des records.

Nos partenaires internationaux n'ont pu rester jusqu'à la fin de la Conférence. Nous leur sommes toutefois reconnaissants de leur précieux apport. Pour des raisons personnelles, j'ai été incapable d'assister à la Conférence américaine en juillet. Je tiens à remercier Peter Lown, président de notre Comité international, de l'avoir fait en mon nom. La relation qui nous lie à nos collègues américains est nettement étroite. L'engagement à favoriser l'uniformité durera et, je suis confiant, demeurera significatif pour nos deux pays.

La chance que j'ai eue de servir à titre de président de la CHLC est un honneur que je ne suis pas près d'oublier. Je vous remercie de m'avoir accordé un tel privilège. Comme dernier geste à titre de membre de l'exécutif, je tiens à remercier la directrice administrative, Marie Bordeleau, et sans aucun doute chacun de vous qui avez concouru à rendre cette Conférence aussi magnifique.

Le dévouement, le professionnalisme et le travail ardu qui ont marqué toute la Conférence montrent qu'on peut faire beaucoup lorsque l'ingénuité et l'expertise sont au rendez-vous. Il me tarde de vous rencontrer à Fredericton en 2016.



Rapport
d'Elizabeth
Strange,
Présidente

Comme le temps file! Je ne puis croire que j'ai assumé la présidence de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada (ULCC) en août et que je suis déjà à mi-mandat. Je suis heureuse de signaler que, depuis notre rencontre fructueuse de Yellowknife, T.N.-O., la direction a trimé dur. J'aimerais souligner les efforts fournis et l'appui reçu de Luc Labonté, c.r., président sortant; Josh Hawkes, c.r., vice-président; John

Lee, président de la Section du droit civil; Eric Gottardi, président de la Section pénale; Peter Lown, c.r., président du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCEGP) et président du Comité international, Clark Dalton, c.r., coordonnateur de projets; Marie Bordeleau, directrice administrative de la CHLC; ainsi que l'apport des présidentes sortantes des Sections du droit civil et de la Section pénale, Genevieve Harvey et Kusham Sharma.

Pour ceux qui n'étaient pas à la réunion de Yellowknife, mon allocution de clôture à titre de nouvelle présidente avait pour thème « les défis suscitent les occasions », thème que je prévois conserver jusqu'à la fin de mon mandat. J'ai aussi mentionné que la CHLC célébrera son 100^e anniversaire en 2018, de sorte que le moment semble bien choisi pour voir le chemin parcouru et réfléchir à notre évolution et à notre orientation.

La direction convient qu'un volet important, capable d'assurer un avenir solide à la CHLC, est d'entreprendre l'examen de l'ensemble de la CHLC en ce qui a trait tant aux défis qu'aux possibilités qui peuvent exister, et d'élaborer un plan stratégique capable de nous guider jusqu'au seuil du siècle prochain. Au cours des 98 dernières années, la CHLC a fait un travail remarquable qu'elle poursuivra sans doute pendant longtemps.

Quoi de neuf?

- J'ai adressé une lettre à la ministre de la Justice et procureure générale Wilson-Raybould pour la féliciter de sa nomination, lui donner un aperçu de la CHLC et lui exprimer nos remerciements de l'appui constant assuré par Justice Canada.
- Je suis heureuse d'annoncer la création d'un comité de surveillance du Plan stratégique, qui sera composé de membres de la direction et des deux sections de la CHLC. À un certain point du processus, les délégués pourraient être invités à faire partie de sous-comités. Veuillez envisager cette occasion de faire un apport important à la CHLC.
- Je suis heureuse d'annoncer que Genevieve Harvey, présidente de la Section du droit civil l'an dernier, a accepté de présider notre nouveau Comité des communications et des publications. M^{me} Harvey remplace Dean Sinclair, c.r., qui a présidé le Comité des publications pendant plusieurs années et demeurera une ressource précieuse pour la nouvelle présidente. Au nom de la CHLC, je tiens à remercier Dean de tous ses efforts.

- La direction a commencé à se réunir aux deux mois après l'assemblée annuelle de 2016 et, jusqu'ici, elle l'a fait en octobre, décembre et février.
- Une rencontre personnelle du CCEGP est prévue pour la fin février.
- Une audioconférence semestrielle des représentants des administrations est prévue pour le mois de mars.

Enfin, j'ai l'immense plaisir (et peut-être une certaine pression à le faire ☺) d'accueillir l'assemblée annuelle 2016 de la CHLC dans ma province du Nouveau-Brunswick. Nous nous réunirons du 7 au 11 août 2016 et le Comité organisateur prévoit une rencontre débordant du travail difficile qui s'impose, mais aussi beaucoup de plaisir. Veuillez bloquer votre agenda. J'ai hâte de vous voir à Fredericton cet été!



Rapport de
Kusham Sharma
Présidente sortante,
Section pénale

Au fil des neuf années où j'ai assisté à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada, aucune n'est plus mémorable que celle de l'année dernière à Yellowknife. Ce n'est pas seulement parce que j'ai eu l'honneur de présider la rencontre en 2015, mais aussi à cause des expériences uniques que la conférence a procurées à ses participants!

En juin, nous avons eu la chance que la CHLC soit inscrite à l'ordre du jour de la réunion annuelle des sous-ministres de la Justice et de la Sécurité publique, tenue à Winnipeg. Lynn Romeo, présidente sortante, et moi-même avons comparu devant les sous-ministres provinciaux/territoriaux et fédéral pour présenter l'histoire importante et les mérites de notre organisation, et inciter tous les gouvernements à participer aux importants travaux de la Conférence. Notre message a été fort bien reçu, notamment par le sous-ministre fédéral de la Justice, qui a salué le précieux apport de la CHLC en droit tant civil que pénal. Cet exposé a non seulement redoré notre image auprès des gouvernements de l'ensemble du Canada mais elle a fait qu'au moins une administration a accepté d'envoyer un représentant à Yellowknife! Je tiens à remercier tout particulièrement toutes les personnes qui ont aidé à rendre cet exposé si fructueux.

Outre cette expérience, les délégués ont eu la chance unique de se rendre dans les merveilleux Territoires du Nord-Ouest du Canada. Tous ceux qui ont eu le bonheur d'être là conviendront qu'ils ont pu admirer de fabuleux paysages et les fantomatiques lueurs mystiques et mouvantes des aurores boréales et savourer de délicieux mets. L'assemblée de 2015 sera aussi reconnue comme la première où, « de mémoire d'homme », la Section pénale a pu terminer notre travail et prendre un jour de congé! Cela est attribuable en partie au moment de la tenue de l'élection fédérale mais surtout au travail ardu de notre section.

Vingt-deux délégués des gouvernements provinciaux/territoriaux et fédéral ont participé aux délibérations sur dix-huit résolutions. Seize d'entre elles ont été adoptées tel qu'elles avaient été présentées ou modifiées et deux ont été retirées après discussion. Même si les résolutions étaient moins nombreuses que d'habitude, elles n'en étaient pas moins de haut niveau et ont donné lieu aux échanges et débats animés que l'on connaît avec nos collègues.

Les résolutions touchaient une grande variété de sujets, à propos et pertinents, entourant les questions de fond et de procédure en droit pénal et elles ont amené la formation de deux nouveaux groupes de travail - le premier, chargé de suivre l'évolution de la jurisprudence concernant les dommages-intérêts adjugés contre l'État et découlant de poursuites criminelles, et le second, d'examiner et de suivre l'interprétation et l'application de l'arrêt *R. c. Barabash* en jurisprudence. Deux groupes de travail de la Section ont aussi fait le point pour les délégués - l'un étudie le privilège relatif aux indicateurs, et le second s'occupe de l'approbation des mandats, ordonnances et autorisations. Il a été convenu que ces groupes, ainsi que le troisième sur les mandats de perquisition extraprovinciaux, poursuivraient l'étude des questions et présenteraient leurs rapports finals et leurs recommandations à l'assemblée de 2016, au Nouveau-Brunswick.

La discussion libre de cette année nous a permis d'entendre les experts de Yellowknife sur les tribunaux de mieux-être, dont un tribunal sur la violence familiale qui procure une solution de rechange au processus judiciaire traditionnel. Les exposés ont fourni une excellente occasion de constater comment on peut mettre en œuvre des idées innovatrices pour régler des questions propres à une administration.

La rencontre s'est terminée par l'élection d'Eric Gottardi à titre de nouveau président de la Section pénale pour 2015-2016. Eric est un avocat de la défense aguerrri qui a fait part de ses vastes connaissances et expériences en droit

pénal et procédure à la conférence ces dernières années et nous sommes extrêmement chanceux d'être guidés par son apport précieux à l'assemblée de 2016 au Nouveau-Brunswick.

J'aimerais profiter de l'occasion pour exprimer ma profonde gratitude à tous les délégués qui ont fait de la réunion de 2015 une rencontre extraordinaire dont on se souviendra longtemps. Je tiens à remercier tout particulièrement Dorette Pollard, dont les conseils et l'aide nous ont guidés et ont assuré notre productivité tout au long de l'année. Lorsque nous avons appris que Dorette ne pourrait assister à la conférence en raison d'une blessure inattendue, Anny Bernier a assumé avec héroïsme la fonction de secrétaire et veillé à ce que la rencontre se déroule en douceur et de façon efficace. La Section ne pourrait fonctionner sans vous, dames incroyables – merci encore à vous deux! Enfin, je tiens à dire qu'en plus des importants travaux que nous réalisons à la CHLC, la participation à cette organisation nous permet aussi de nouer des amitiés durables avec des gens de partout au pays. Je sais que tous les délégués m'appuient quand je dis à quel point nous étions reconnaissants de bénéficier de la direction experte de notre ami et collègue, Earl Fruchtman depuis tant d'années. Earl restera toujours dans notre mémoire pour ses conseils sensés, sa voix de stentor et sa présence plus grande que nature. Tu nous manqueras, cher ami.



Rapport d'Eric
Gottardi
Président,
Section pénale

Je suis très honoré d'être président de la Section pénale cette année. J'espère que je pourrai maintenir la tradition d'excellence que j'ai observée à titre de délégué, au fil des huit années où j'ai assisté à la CHLC au nom de l'Association du Barreau canadien.

Je ne suis pas le premier avocat de la défense à siéger à la présidence de la Section pénale, mais je ne saurais vous dire combien il y en a eu avant moi. Les autres années, j'aurais pu le faire : il m'aurait suffi d'appeler notre ami et collègue Earl Fruchtman. À titre de représentant du gouvernement de l'Ontario, depuis que la Terre a refroidi (selon la légende), Earl était une mine de renseignements sur la CHLC; il en connaissait les règles les plus complexes et secrètes et sa vaste mémoire de son histoire était d'une

exactitude choquante. Il pouvait se rappeler si une autre délégation avait proposé une résolution semblable huit ans plus tôt, et expliquer le raisonnement qui prévalait. Il est un ancien président de la Section pénale et président de la CHLC. Il savait se faire entendre et prodiguait avec générosité ses conseils et son temps. Et la mort l'a emporté en janvier dernier. Son absence sera ressentie à notre rencontre de Fredericton, mais nous sortirons tous grandis dans une certaine mesure de l'avoir connu et d'avoir travaillé à ses côtés.

Malheureusement, je suis l'un des rares avocats de la défense qui continue de participer à la CHLC. Notre nombre est tombé au fil des ans et les budgets des gouvernements ont fondu. C'est un problème que notre Section cherche constamment à résoudre, d'une année à l'autre. J'encourage les avocats de la défense de la région de Fredericton (ou d'ailleurs pour cette affaire) à communiquer avec moi s'ils sont intéressés à participer aux travaux de la CHLC en 2016, ou même à les examiner.

La Section pénale compte deux groupes de travail cette année – le premier a été créé pour suivre et rechercher les décisions relatives aux dépens découlant de l'arrêt récent de la Cour suprême du Canada dans l'affaire *Henry*. Enfin, le groupe de travail a l'intention de présenter un rapport de type sondage exposant les résultats province par province. Le second groupe visait aussi à suivre l'évolution de la jurisprudence par rapport à l'arrêt de la CSC dans l'affaire *R. c. Barabash*, 2015, CSC 29. Selon les premiers résultats, l'arrêt *Barabash* susciterait peu d'intérêt sur le plan judiciaire. Les groupes de travail devraient faire rapport à la Section pénale en août 2016.

Comme il ne reste que deux petits groupes de travail, l'ordre du jour de l'assemblée annuelle de la Section pénale pourrait peut-être comporter certains exposés, débats de groupe ou contributions locales. Je ferai bon accueil à toute suggestion que pourraient faire les délégués. Prière de me communiquer vos idées à egottardi@peckandcompany.ca.



Rapport de
Genevieve Harvey
Présidente sortante,
Section civile

J'ai le plaisir de vous faire un bref rapport condensé sur les travaux découlant de l'assemblée annuelle de 2015 à Yellowknife, y compris les points qui étaient alors près d'être achevés mais devaient faire l'objet d'un certain travail de suivi.

Les *Règles uniformes sur la signification et la notification à d'autres États contractants à la Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale*, ont été adoptées et sont entrées en vigueur le 18 novembre 2015. Elles ont été adoptées en principe à l'assemblée annuelle et la version finale contient les modifications de pure forme apportées aux commentaires examinés à l'assemblée annuelle. Le groupe de travail était présidé par Valérie Simard de Justice Canada. Les règles uniformes visent à favoriser l'interprétation cohérente de la Convention.

La *Loi uniforme sur les procurations* a été adoptée et est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2015 et l'on en recommande la mise en œuvre. La version finale de la *Loi uniforme sur les procurations* contient les modifications examinées à l'assemblée annuelle. Elle vise à proposer des mesures destinées à faire valoir que les procurations sont utilisées de façon éclairée et bien réglementée. Les préoccupations concernant l'abus financier des aînés étaient un enjeu de ce projet. Le groupe de travail était présidé par Peter Lown de l'Alberta Law Reform Institute.

La *Loi modèle d'interprétation* a été adoptée et est entrée en vigueur le 1^{er} décembre 2015. La version finale en contient les modifications examinées à l'assemblée annuelle. La nouvelle loi modèle remplace la *Loi d'interprétation* de 1973. Le groupe de travail était présidé par Peter Pagano, premier conseiller législatif de l'Alberta.

La *Loi uniforme sur la reconnaissance des documents de prise de décision au nom d'autrui* a été examinée à l'assemblée annuelle et adoptée « sous réserve d'un examen de compatibilité des documents français et anglais ». Au moment de rédiger le présent rapport, ce travail est entrepris. À l'assemblée annuelle, on a aussi fait le point sur divers projets en cours, qui ont suscité des débats animés : renouvellement de la *Loi uniforme sur les statistiques de l'état civil*, *Loi uniforme sur les locations commerciales*, *Loi uniforme sur l'accès fiduciaire*, *Loi uniforme sur l'arbitrage national*, et le volet de la *Loi*

uniforme sur les testaments sur les testaments internationaux.

À Yellowknife, nous avons aussi eu la chance d'entendre Anita Ramasastry, présidente du comité exécutif de l'Uniform Law Commission, faire un exposé intéressant et informatif sur les travaux de l'ULC.



Rapport de
John Lee
Président,
Section civile

Je suis honoré d'être président de la Section civile pour 2015-2016. Pendant les nombreuses années où j'ai été représentant gouvernemental, j'ai trouvé que la Section civile avait un programme ambitieux et cette année ne semble pas faire exception.

Nous avons commencé l'année en récapitulant les travaux relatifs à la *Loi uniforme sur les procurations perpétuelles* et à la *Loi modèle d'interprétation*. Les directives données en août 2015 par la Conférence au sujet des deux lois ont été mises en œuvre depuis. J'ai le plaisir de dire que les lois révisées n'ont fait l'objet d'aucune objection à la fin de novembre après qu'on les ait communiquées aux représentants gouvernementaux et les deux lois sont maintenant adoptées.

En outre, des modifications de pure forme ont été apportées en novembre, suivant les directives émanant de la Conférence en août concernant les *Règles uniformes sur la signification et la notification à d'autres États contractants à la Convention relative à la signification et à la notification à l'étranger des actes judiciaires et extrajudiciaires en matière civile ou commerciale*.

Le comité directeur de la Section civile a tenu des audioconférences mensuelles pour assurer la poursuite des travaux sur divers projets. Voici les sujets dont il sera question à la prochaine assemblée annuelle :

- locations commerciales
- statistiques de l'état civil
- arbitrage national
- accès à l'information numérique
- testaments internationaux

Les groupes de travail respectifs ont travaillé fort à ces projets et, comme on nous l'a dit à la dernière assemblée annuelle, les questions auxquelles ils se heurtent sont stimulantes et ne manqueront pas de relancer le débat à notre assemblée annuelle de 2016, à Fredericton. Les trois derniers projets de la liste précédente devraient prendre fin cette année de sorte que nous nous attendons à devoir revoir la version finale de trois lois uniformes d'ici le mois d'août prochain.

En outre, plusieurs projets nouveaux, découlant des propositions présentées l'an dernier, en sont à la phase initiale de la mise sur pied. J'espère que nous aurons des rapports préliminaires sur ces projets aussi d'ici août prochain.

À mi-parcours de mon mandat de président de la Section civile, je m'en voudrais de ne pas souligner à quel point tous les membres des groupes de travail et du comité directeur m'impressionnent et je leur suis reconnaissant. Leur dévouement à l'égard de la Conférence est une immense leçon d'humilité et je tiens à les remercier tous de leur travail. J'ai hâte de rencontrer chacun d'eux cet été.



Rapport de
Peter Lown, CR
Président, Comité
International et
Président, Comité
consultatif sur
l'élaboration et la
gestion des
programmes

Un autre communiqué, un autre rapport du Comité consultatif sur l'élaboration et la gestion des programmes (CCEGP)! Comment puis-je repenser le rapport? Qu'y a-t-il de neuf à dire? D'ici à ce que vous lisiez le présent rapport, deux choses surviendront et me fourniront sûrement du neuf à rapporter.

Comme vous le savez, le CCEGP dirige les travaux de la Conférence à moyen et à long terme. Il s'agit d'un comité composé de gens dont l'expérience, la sagesse et le caractère représentatif aident à guider le travail. Le président de la Section et le comité directeur s'occupent de « l'année courante », mais le travail du CCEGP s'échelonne sur une période d'une à trois années.

Afin de gérer l'éventail des projets, le CCEGP scrute de fond en comble les projets du moment où ils sont proposés jusqu'à leur achèvement. Il a élaboré des descriptions et des critères de sélection de projets, des lignes directrices sur leur marche, des pratiques pour les groupes de travail et un calendrier de leur durée globale.

Toute cette structure organisationnelle est essentielle au fonctionnement de la Conférence et il faut remercier les membres qui ont travaillé à créer ces documents sur le processus. Nous sommes cependant tous conscients que l'épreuve décisive, si bon que soit le processus, est l'acceptation et l'adoption de nos propositions harmonisées.

Une fois par deux ou trois ans, le comité tient une réunion en personne. Le temps, l'interaction et les possibilités favorisent un consensus réfléchi. Sa prochaine réunion aura lieu à Ottawa les 24 et 25 février et portera sur deux plans : les questions internes telles les relations entre les divers comités; l'utilisation la plus efficace de l'assemblée annuelle; le leadership et la succession des comités importants; l'apport possible du CCEGP au plan stratégique.

Les questions externes comprennent la manière d'engager nos consommateurs; un processus de sélection de projets plus proactif; l'élargissement de la participation de la collectivité juridique; l'amélioration de l'utilisation de notre site Web. Voilà toutes des questions qui sont importantes à l'approche du centenaire et qui seront cruciales lors des prochaines phases des travaux de la conférence.

Le deuxième élément est une rencontre conjointe de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada et de l'Uniform Law Commission des États-Unis, qui reconnaissent toutes deux se heurter à des questions semblables et l'existence de nombreux domaines juridiques communs en Amérique du Nord. Nous réussissons maintenant à bien partager les examens de projets, à déléguer des observateurs à nos groupes d'étude mutuels et à coopérer dans les domaines ayant des incidences sur le plan international. Les biens numériques, les véhicules autonomes et les devises virtuelles en sont des exemples typiques.

J'ai donc hâte à mon prochain rapport où je pourrai décrire les résultats de notre réunion en personne et les nouveaux champs de coopération avec nos collègues américains. D'ici là, le comité continue d'examiner les suggestions dans des domaines tels les mises à jour de la loi sur les poursuites-bâillons, les questions en droit sur les copropriétés et la preuve électronique.

Nous continuons aussi de suivre les principaux projets au moment où nous sommes en voie d'achever l'arbitrage national et les statistiques de l'état civil.

Je suis heureux de représenter la Conférence à la fois au comité consultatif et au comité international. Je tiens à remercier les membres des deux comités du travail ardu qu'ils font de plein gré régulièrement.



Rapport d'Elizabeth Strange & Luc Labonté, CR, Co-présidents du comité organisateur de la Réunion Annuelle 2016



La planification va bon train pour la 98^e assemblée annuelle que la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada doit tenir à Fredericton au Nouveau-Brunswick. Comme il a été mentionné à l'assemblée annuelle de 2015, celle de 2016 aura lieu à l'hôtel Delta Fredericton du 7 au 11 août. Un bloc de chambres y a été retenu au tarif de groupe de 159 \$. Pour en réserver une, veuillez composer le 1-800-268-1133 et préciser que vous êtes membre du groupe de la CHLC. Les réservations doivent être faites au plus tard le vendredi 22 juillet pour bénéficier de notre tarif spécial.





La réception d'ouverture se tiendra à la résidence du Lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, le dimanche 7 août, à 18 h 30. Comme nous prévoyons y prendre la traditionnelle photo des délégués, nous espérons que tous seront là. Le lundi 8 août, nous prévoyons offrir une soirée aventure aux personnes intéressées.

La partie de balle annuelle sera disputée en soirée du mardi 9 août, comme le veut la tradition et suivie d'un barbecue au retour à l'hôtel.

Nous prévoyons un festin de homards du Nouveau-Brunswick pour le banquet de clôture du mercredi 10 août. Comme nous voulons que tous assistent aux rencontres dans l'atmosphère détendue des Maritimes, ce sera la tenue décontractée, sauf pour le banquet d'ouverture qui sera plutôt en tenue d'affaires.

Le mois d'août est populaire auprès des touristes au Nouveau-Brunswick, de sorte que nous vous invitons à réserver tôt votre chambre d'hôtel et à arrêter vos plans de voyage le plus tôt possible. Nous vous suggérons aussi une arrivée hâtive ou un départ tardif, car Fredericton et le reste du Nouveau-Brunswick offrent de nombreux et fabuleux trésors à explorer. Nous recommandons fortement le marché du samedi matin, au centre-ville de Fredericton.

Vous trouverez également dans cette ville la Galerie d'art Beaverbrook, de renommée mondiale, la législature du Nouveau-Brunswick, le Officer's Square et plein de choses à faire et à voir. Vous pourrez admirer la nature sous son meilleur jour en faisant une promenade (ou de la course) sur le sentier derrière l'hôtel, le long de la rivière Saint-Jean. Les alentours sont sans égal et nous espérons donc que vous profiterez de votre séjour dans notre ville magnifique et que vous le prolongerez pour admirer les autres coins de la province. Pour de plus amples renseignements, veuillez visiter le site Web de la ville de Fredericton à :

<http://www.tourismfredericton.ca/fr/index.asp>

Nous avons hâte de vous accueillir à Fredericton en août prochain. Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec Elizabeth, Luc ou Sylvette (coordonnatrice de notre rencontre) à :

elizabeth.strange@gnb.ca (506-458-2855)

luc.labonte@gnb.ca (506-453-2784)

sylvette.basque@gnb.ca (506-444-2195)



Dernières nouvelles...

Josh Hawkes, c.r., a été élu membre du conseil d'administration 2016 du Barreau de l'Alberta.

Pendant ses 24 années à titre de procureur, Josh a traité de nombreuses affaires complexes liées à d'importantes questions juridiques, comparissant régulièrement devant la Cour d'appel et la Cour suprême du Canada.

Il représente la province d'Alberta à la Section pénale de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada depuis 2005, il est président de la Section pénale de la Conférence en 2010 et 2011, et il siège actuellement à la direction à titre de vice-président de la Conférence.



La Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada a le plaisir de féliciter Peter J. M. Lown, CR à l'occasion de sa retraite de la Alberta Law Reform Institute après 25 ans à sa direction. Lors de son départ le 31 décembre 2015, Peter recevait le titre de Directeur Emeritus de l'Institut.

Peter est un délégué à la CHLC depuis 1988. Il a été Président de la Section civile et de la Section pénale, ainsi que Président de la CHLC, et nous avons la chance qu'il ait consenti à continuer son service à l'organisme en demeurant dans son rôle de Président du Comité consultative sur l'élaboration et la gestion des programmes, ainsi que du Comité international.



In Memoriam*



C'est avec une immense tristesse que nous avons appris la mort subite de notre collègue et ami Earl Fruchtman, au début de janvier.

Earl amorce son éminente carrière juridique au ministère du Procureur général de l'Ontario il y a 29 ans et, en 1993, devient avocat principal à la Division du droit criminel pour les affaires fédérales-provinciales-territoriales et la réforme législative fédérale.

Earl entre à la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada en 1988 et est président de la Section pénale d'août 1996 au mois d'août 1997, puis il devient président de la CHLC en août 2000 pour une année.

Il connaît et comprend à fond l'histoire de la réforme et des principes du droit criminel. Quand il parle, tout le monde l'écoute – et ce n'est pas à cause de sa merveilleuse voix de stentor, mais parce qu'on veut savoir ce qu'il a à dire.

Non seulement Earl était-il averti, mais c'était un collègue bon, réfléchi et attentionné qui prenait toujours le temps d'écouter les idées des autres et d'encadrer les nouveaux membres du CCHF ou de la CHLC et qui avait une connaissance encyclopédique de l'histoire interne et externe du système juridique.

En 2005, le vice-président de la CHLC, Josh Hawkes, c.r. écrivait : « j'étais un nouveau délégué à la conférence, fort intimidé par le haut niveau de dialogue et de discours. Quelques mots d'encouragement de la part d'Earl pendant une pause m'ont rassuré comme il le fallait. Bien des années plus tard, j'avais pour tâche de présider de la Section pénale. Là aussi, quand j'ai demandé qu'on me conseille et me rassure, c'est Earl qui l'a fait. Il a simplement dit : « je ferais n'importe quoi pour la Conférence ». Il l'a dit, le signifiait et le vivait, se pointant bon an mal en dépit de multiples autres responsabilités pressantes. Toujours pleinement engagé et passionné, sa vie était un crescendo. »

« Beaucoup feront état de son apport très important à la réforme du droit au Canada en qualité de haut fonctionnaire et de conseiller en Ontario. Cependant, l'héritage professionnel le plus important est pour moi la foule de ses amis qu'il encourageait à l'occasion par quelques mots inhabituels et à qui il donnait un exemple constant et éloquent. »

Comme l'a mentionné Josh, nous ne nous en portons que mieux d'avoir travaillé avec lui, et la CHLC tout comme le droit criminel au Canada n'en sont que meilleurs grâce au dévouement et au service public qui ont animé toute sa vie.

C'est une perte inestimable pour les relations de la CHLC et du CCHF ainsi que pour les relations fédérales-provinciales-territoriales et le système de justice pénale. Il nous manquera énormément.

* Mes remerciements à Lucie Angers et à Josh Hawkes, c.r. de leur apport à cet article.



Uniform Law Conference of Canada

President/Présidente

Elizabeth Strange – Fredericton, NB

Tel./Tél. : 506-453-2855

Email/Courriel : elizabeth.strange@gnb.ca

Immediate Past President/Président sortant

Luc Labonté, QC – Fredericton, NB

Tel./Tél. : 506-453-2784

Email/Courriel : luc.labonte@gnb.ca

Vice President/Vice-président

Josh Hawkes, QC – Calgary, AB

Tel./Tél. : 403-297-6005

Email/Courriel : josh.hawkes@gov.ab.ca

Chair, Criminal Section/Président, Section pénale

Eric Gottardi – Vancouver, BC

Tel./Tél. : 604-669-0208

Email/Courriel : egottardi@peckandcompany.ca

Chair, Civil Section/Président, Section civile

John Lee – Toronto, ON

Tel./Tél. : 416-326-5114

Email/Courriel : john.a.lee@ontario.ca

Chair, Project Development & Management and Chair, International Committee / Président, Développement & gestion de projets et Président, Comité international

Peter Lown, QC – Edmonton, AB

Tel./Tél. : 780-492-3374

Email/Courriel : lown@ualberta.ca

Project Coordinator/Coordonnateur des projets

Clark W. Dalton, QC – Edmonton, AB

Tel./Tél. : 780-482-5192

Email/Courriel : talaria@shaw.ca

EXECUTIVE DIRECTOR/DIRECTRICE ADMINISTRATIVE

Marie Bordeleau

Tel./Tél. : 613-986-2945

Email/Courriel : marie.bordeleau@ulcc-chlc.ca

www.ulcc.ca / www.chlc.ca